

N° 2019.01.04.56

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant la nécessité d'assurer l'ordre et la sécurité publique lors de la manifestation du « rock mon pote » qui se déroulera le samedi 04 mai 2019 de 12h à minuit ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur l'avenue André Vignau Anglade, dans la portion comprise entre l'avenue François Mitterrand et la rue Jean Raymond Guyon, du **samedi 04 mai 2019 à 8h au dimanche 05 mai 2019 à 2h** ;

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée par les organisateurs vers les rues François Mitterrand, Gaston Cabannes, Emile Barbou, Jean Raymond Guyon et 11 novembre 1918.

ARTICLE 3 : Sécurité publique :

L'accès au site de la manifestation du « rock mon pote » et la circulation dans l'enceinte du Parc Favols, pendant les heures d'exploitation, sont interdits aux véhicules motorisés et aux cycles, à l'exception des services municipaux, de secours, de gardiennage et exceptionnellement autorisés par l'organisateur présent sur le site.

ARTICLE 4 : La circulation et le stationnement seront interdits rue Emile Barbou, dans sa portion comprise entre l'avenue André Vignau Anglade et l'accès à la Mairie.

ARTICLE 5 : Le stationnement des véhicules sera interdit, sauf véhicules désignés par les organisateurs, sur le parking du Centre Culturel Favols, du samedi 04 mai 2019 à 8h au dimanche 05 mai 2019 à 2h et à l'exception des véhicules de secours et d'interventions.

ARTICLE 6 : Les organisateurs pourront implanter des toilettes publiques mobiles sur le site le temps de la manifestation.

ARTICLE 7 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Préfecture de la Gironde, service manifestation/sportive
- Les services municipaux de la ville de Carbon-Blanc
- Monsieur TECHENEY, organisateur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 1^{er} avril 2019
Po/Alain TURBY,

Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.

